



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23923
14 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 14 MAI 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU
VENEZUELA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer une note du Ministère vénézuélien des relations extérieures, datée du 12 mai 1992, concernant l'application de la résolution 748 (1992) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3063e séance, le 31 mars 1992.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Carlos BIVERO

ANNEXE

Lettre datée du 12 mai 1992, adressée au Secrétaire général
par le Ministère vénézuélien des affaires étrangères

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 748 (1992) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3063e séance, le 31 mars 1992.

En ce qui concerne le paragraphe 6 de cette résolution, je vous informe que le Venezuela a demandé le rappel de trois des sept fonctionnaires de la mission diplomatique libyenne à Caracas.

S'agissant des autres obligations prévues dans la résolution, le Gouvernement vénézuélien s'y conformera pleinement, comme il l'a fait savoir aux différents organismes nationaux compétents en leur donnant des instructions en ce sens.

L'Ambassadeur,

Chargé du Ministère des
relations extérieures

(Signé) David LOPEZ HENRIQUEZ
